

Communiqué de presse

## LA SECURITE PRIVEE TIRE LA SONNETTE D'ALARME

Paris, le 20 mars 2020

Engagés depuis le début du confinement, et déjà auparavant avec les premières mesures de restriction des rassemblements, les entreprises et agents de sécurité font face et front, dans l'invisibilité la plus totale.

Habités à travailler pour permettre à d'autres de travailler en toute sécurité, habitués à travailler lorsque les circonstances l'exigent, les entreprises et agents de sécurité ont l'amère impression de sombrer dans l'invisibilité politique, sanitaire et médiatique.

Là où les autorités publiques d'autres pays (Québec, Italie, Espagne) ont publiquement indiqué la nécessaire et utile participation de la sécurité privée à la continuité de l'activité économique, pour les lieux encore ouverts ou pour les lieux fermés ou restreints mais à sécuriser, rien de tel en France.

Si des échanges ont lieu, et aident, avec certaines de nos administrations (DLPAJ, DCS, CNAPS), le soutien attendu, dans le cadre d'un continuum de sécurité souvent annoncé, n'est pas à la mesure, précisément, de ces annonces précédentes. Mais peu importe...

En tout état de cause, nos entreprises et agents de sécurité attendent une possibilité de circulation et de travail qui ne souffre aucun manque de discernement ni de tracasserie inutile en cas de contrôle. Une déclaration publique en la matière aiderait.

En tout état de cause, la légitime priorisation faite aux professionnels de santé, en matière de masques FFP2, n'est pas incompatible sanitaires avec la fourniture de masques de protection classiques, mais utiles, pour certains agents de sécurité privée : nos agents de sécurité assurant le secours aux personnes (agents SSIAP), nos agents de sécurité dans les hôpitaux, cliniques et pharmacies, nos agents de sécurité en contact avec nos concitoyens se rendant dans les commerces d'alimentation – qu'il faut surveiller, filtrer aux entrées, avec des impatiences grandissantes, car un commerce où les esprits s'échauffent est un commerce qui ferme –, méritent des masques. Ils méritent également des accès spécifiques aux gels hydro-alcooliques et aux gants.

Faut-il rappeler que la spécificité de la sécurité privée est d'être aux interfaces, dans les entre-deux, dans les lieux de passage, de circulation, de rassemblement ? Autant de lieux qui restent ceux où la propagation du COVID-19 existe encore.

En tout état de cause, nous alertons également sur la même nécessité de disposer de places, pour les enfants de certains de nos agents de sécurité privée, pas tous, dans les crèches et écoles. Il en va de la disponibilité de nos effectifs pour assurer une sécurité minimum dans une période où la continuité d'activité – à défaut de continuum de sécurité – est une impérieuse obligation.

Car c'est bien là le risque qui nous amène à alerter les pouvoirs publics : les mesures de restriction actuelles sont amenées à durer. Or, elles seront vécues de plus en plus difficilement et auront des impacts inattendus, inconnus. Nous devons anticiper des difficultés à maintenir une tranquillité et une sérénité quotidienne que l'épreuve actuelle met sous pression, et donc à maintenir un effectif suffisant d'agents de sécurité privée.

Ne passons pas sous silence des acteurs privés de sécurité, dont dans quelques semaines, ou même plutôt quelques jours (car certains secteurs de l'économie française sont déjà sous tension en termes d'agents de sécurité), les pouvoirs publics se demanderont pourquoi ils sont manquants dans certains lieux sensibles ou essentiels à la continuité de nos activités dans des circonstances exceptionnelles.